

LES CONTRATS ACCORDÉS À D'ANCIENS FONCTIONNAIRES

Question n° 703—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée a) de moins d'un an, b) de un à deux ans, c) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Quinze

2. (a) 12

(b) 1

(c) 2

3. Huit

4. \$97,780.98

LES CONTRATS ACCORDÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question n° 704—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée a) de moins d'un an, b) de un à deux ans, c) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Durant l'année financière 1978-1979, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a accordé onze contrats pour services professionnels à des personnes qui ont été engagées, au cours des cinq dernières années, pour une période indéterminée, par la Commission de la Fonction publique.

2. Cinq contrats avaient une durée de moins d'un an; six, de un à deux ans; aucun, de plus de deux ans.

3. Quatre contrats ont été accordés à l'extérieur de la Région de la capitale nationale.

4. Ces contrats s'élevaient à \$112 282.

M. DOUGLAS COOPER

Question n° 726—**Mr. Cossitt:**

1. M. Douglas Cooper est-il ou était-il membre de la Gendarmerie royale du Canada et, le cas échéant, a) quel était son grade et quel grade détient-il maintenant, b) où est-il posté et depuis combien de temps, c) quelles sont ses fonctions, d) a-t-il témoigné devant la Commission McDonald et, dans l'affirmative, (i) était-ce à huis clos (ii) était-ce lors d'une audience publique (iii) quand?

2. M. Cooper a-t-il déjà été associé à un groupe connu sous le nom de «Bureau national des enquêtes judiciaires» et, le cas échéant, a) quel rôle jouait le Bureau, b) en était-il le chef, c) a-t-il déjà procédé à des enquêtes sur des hommes politiques ou des hauts fonctionnaires et, dans l'affirmative, qui autorisait ces enquêtes?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Oui

a) Gendarme, caporal, sergent, sergent d'état-major, sous-inspecteur et actuellement, inspecteur.

b) Ottawa; 3 années, 8 mois.

c) Agent responsable de la Section des systèmes de sécurité, Service de protection, GRC, Division DG.

d) Non.

(i) à (iii) Sans objet.

2. Non.

a), b) et c) Sans objet.

LE SERVICE HÔTELS CN

Question n° 733—**M. Clarke:**

1. Au sujet du rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada de 1979, et plus particulièrement du rapport détaillé sur le service Hôtels CN, ce service subit-il des pertes de plus en plus élevées chaque année et, le cas échéant, pourquoi la société continue-t-elle l'exploitation des hôtels s'il existe un grand nombre d'autres chaînes privées?

2. La société a-t-elle fait des prévisions quant aux profits qu'elle pourrait réaliser si elle vendait ses hôtels au secteur privé?

3. Quelle est la valeur marchande des propriétés qui relèvent de ce service?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Direction des Chemins de fer Nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

1. Il appert que la situation financière du service Hôtels CN s'est détériorée en 1979, et cette détérioration s'est manifestée par des pertes partielles découlant de la vente de l'hôtel Fort Garry, par des frais de mise au point et en exploitation du système informatique ainsi que l'élimination du matériel désuet. Si ce n'était de ces trois faits, les recettes provenant des hôtels en 1979 se seraient accrues raisonnablement.

Bien que les bénéfices aient baissé considérablement en 1976 et 1977 (principalement en raison d'un surplus de chambre d'hôtel à Vancouver et à Montréal), les affaires du service Hôtels CN s'avèrent généralement bonnes à l'heure actuelle, de même que leurs possibilités d'amélioration.

2. La société n'a fait aucune prévision récemment en ce qui a trait à la vente de tous ses hôtels au secteur privé. Les responsables de la planification s'attendent à ce que les Hôtels CN restent en affaires et à ce qu'un service d'hôtellerie de première classe puisse continuer de rapporter un revenu acceptable.

3. Aucune évaluation globale de la valeur marchande des hôtels n'a été faite. A la fin de 1979, leur valeur comptable était de \$67 millions.

En dernière analyse, la valeur marchande reflétera le flux de liquidité annuel et les possibilités de plus-value. C'est dire que la valeur marchande des biens immeubles que possède le service sera considérablement plus élevée que la valeur comptable mentionnée.

LE BILINGUISME AU PARC NATIONAL DE FUNDY

Question n° 737—**M. Corbett:**

1. Certaines personnes ont-elles perdu leur emploi au Parc national de Fundy depuis son ouverture, parce qu'elles n'étaient pas bilingues et, le cas échéant, a) combien, b) quels postes occupaient-elles?